



La loi Hamon a 10 ans et sa procédure d'information des salariés lors des ventes nuit toujours aux entreprises

La loi Hamon de 2014, célèbre impose aux entreprises de moins de 250 salariés de consulter tous leurs employés avant d'être vendues. A l'occasion de son dixième anniversaire et du projet de loi de simplification pour les entreprises porté par Bruno Le Maire, AvoSial réaffirme son appel à supprimer cette mesure jugée contreproductive.

Initialement conçue pour protéger les salariés en cas de fermeture faute de repreneur, cette procédure s'applique aujourd'hui dans toutes les situations de vente, y compris lorsque des repreneurs sont déjà identifiés ou que l'entreprise reste au sein du même groupe. AvoSial critique cette application universelle qui, selon eux, entrave le processus de vente

sans bénéfices tangibles pour les salariés ou les entreprises elles-mêmes.

Nous avons déjà suggéré la suppression de cette procédure en 2023, dans le cadre de la loi Plein Emploi. En cas de maintien de cette obligation, AvoSial recommande des amendements pour clarifier et moderniser les dispositions légales, notamment en remplaçant les références obsolètes aux «comités d'entreprise» par les nouvelles structures du «comité social et économique».

Nous continuerons de défendre vigoureusement la suppression de cette procédure superflue en espérant influencer les débats parlementaires lorsqu'ils auront repris.